Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20260921-2026092DELIB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :
Et publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwen, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/09/2026.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme ROBERT Emmanuelle, M. BOURY Pascal, M. BURBAN Sébastien, Mme BOURION Béatrice, M. CHEMINEL Loïc, Mme DEROCHE Rachel, M. GUILLAUME Romain, M. VAILLANT Fabien.
Absents excusés ayant donné procuration :
Mme THIRIOT Corinne à Mme ROBERT Emmanuelle, Mme JUIN Emeline à M. BURBAN Sébastien, Mme VAILLANT Monique à Mme Gwen GUILLERME, M. CADIEU Jimmy à M. GUILLAUME Romain, M. COURANT Anthony à M. VAILLANT Fabien, Mme TISON Virginie à Mme DEROCHE Rachel.
A été nommée secrétaire : Mme BOURION Béatrice

2026-092 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR TRAVAUX D'URGENCE SUR LA CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE

Considérant l'arrêté municipal n° 2026-93 portant interdiction d'accès à la chapelle de Sainte-Catherine en raison d'un risque pour la sécurité publique ;

Considérant l'avis de l'atelier ITHAKI, cabinet d'architecte en charge de la rénovation de la chapelle de Sainte-Catherine ;

Considérant les préconisations de l'architecte en charge de la rénovation exigeant la réalisation immédiate de travaux d'urgence pour préserver le bâtiment et faire cesser le risque sécuritaire ;

Considérant que l'architecte a mené une consultation auprès de 3 entreprises pour évaluer la capacité à réaliser ces travaux dans les meilleurs délais ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, trois offres ont été réceptionnées et analysées selon les critères de prix et de délais d'exécution :

CANDIDAT	MONTANT DE L'OFFRE TTC
SAS ATELIER DES CIMES EN FORMATION	13 891.20 €
LES CHARPENTIERS DE BRETAGNE	16 822.80 €
LES ATELIERS JEHANNO	37 146.72 €

Considérant que l'offre de l'entreprise ATELIER DES CIMES EN FORMATION présente le meilleur rapport prix/délai pour répondre à la situation d'urgence ;

Considérant que le marché est limité aux prestations strictement nécessaires pour faire face à la situation d'urgence ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20260921-2026092DELIB-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

De retenir l'offre de la société ATELIER DES CIMES EN FORMATION, pour la réalisation des travaux d'urgence de confortement de la chapelle de Sainte-Catherine, pour 13 891.20 € TTC

D'autoriser Madame le Maire à signer le devis, et toutes les pièces annexes, ainsi que tous les actes nécessaires au bon déroulement de la présente décision.

D'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets de l'exercice.

Madame le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 22/09/2026

Madame Gwen GUILLERME,
Maire de Lizio

